

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le quinze janvier à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 janvier 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 13

Nombre de membres présents : LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, COLAS Myriam, MÉSANGE Gilles, GUILLANEUF Élodie, POULEAU Laurent, LEMAIRE Valérie, DUPAS Brigitte, SERGENT Joël, Sylvie MICHENET, Dominique FRAIN

Absents excusés : AUGÉ Michèle ayant donné pouvoir à LABBÉ Jean-Marc
VERNA GUILLO Agnès ayant donné pouvoir à DUPAS Brigitte

Absent non excusé : DE FLORIS Quentin

Secrétaire de séance : DUPAS Brigitte

Ordre du jour :

1. Dénomination d'une impasse
2. Participation financière pour la mise à disposition de la salle des associations pour les cours de sophrologie
3. Travaux de nettoyage de la toiture de l'école Charles Dodun
4. Décisions du maire
5. Questions diverses

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 18 décembre à l'unanimité.

➤ **Délibération n°2025-01-15-01 : Dénomination d'une impasse**

Monsieur LABBÉ explique que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal.

Il propose de donner un nom de rue à la voie sans issue qui vient de la rue de la Vastière et qui desservira un immeuble collectif, des maisons individuelles et une maison pluridisciplinaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ou représentés :

- décide de nommer la nouvelle voie : Impasse Jacques Prévert.

➤ **Délibération n°2025-01-15-02 : Participation financière pour la mise à disposition de la salle des associations pour les cours de sophrologie**

Monsieur LABBÉ informe le conseil municipal de séances de sophrologie organisées à la salle des associations par Madame Annie Aubert le lundi de 18h à 19h. Après quelques mois d'essais, l'activité se pérennisant, Monsieur LABBÉ propose de demander une participation financière pour la période allant de janvier à juin 2025 d'un montant de 25€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Se prononce favorablement sur la mise à disposition de la salle des associations moyennant une participation de 25 € pour la période allant de janvier à juin 2025.

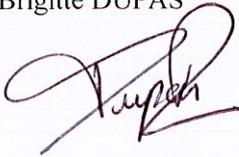
➤ **Travaux de nettoyage de la toiture de l'école Charles Dodun**

Monsieur Labbé présente le devis de l'entreprise Arnaud Petit pour le nettoyage de la toiture de l'école Charles Dodun. Celui-ci consiste en le retrait mécanique des végétaux au moyen de brosses mécaniques et de 2 pulvérisations de produit antimousse à 6 mois d'intervalle.

Le conseil municipal demande qu'un deuxième devis comparatif soit établi par une autre entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
Brigitte DUPAS



Le Maire
Michèle AUGÉ